

## Protocole d'accord du 13 octobre 2023

*Entre*

L'UNION NATIONALE PATRONALE DE PROTHESISTES DENTAIRES UNPPD,  
80, rue de la Roquette - 75011 PARIS

*et*

La FEDERATION DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE C.G.T. - FORCE OUVRIERE,  
153, rue de Rome - 75017 PARIS

La FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES  
SOCIAUX C.F.D.T. 47/49 ave Simon Bolivar, 75950 PARIS CEDEX 19

La FEDERATION UNSA Santé et Sociaux Public et Privé  
BP 90023 – 75323 PARIS CEDEX 07

Il est convenu ce qui suit :

Une revalorisation de la grille des salaires conformément à l'avenant ci-joint.

Les parties signataires conviennent que le présent accord s'applique à l'ensemble des laboratoires de prothèse dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'extension du présent accord sera faite à l'initiative de la partie la plus diligente.

Les parties signataires du présent accord considèrent qu'il n'y a pas de spécificités d'application dudit accord aux entreprises en fonction de leur taille.

Pour cette raison, aucune stipulation particulière n'a été prise pour les entreprises de moins de cinquante salariés, conformément à l'article L. 2261-23-1 du Code du travail.

Fait à Paris, le 13 octobre 2023

Pour l'UNPPD

Pour la C.F.D.T.

Pour la C.G.T.- FORCE OUVRIERE

Pour l'U.N.S.A.

## Salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Catégories Professionnelles	Salaire brut en €
Personnels de Service	<b>1 801 €</b>
Secrétaire Administratif Aide-Comptable	<b>1 818 €</b>
Comptable	<b>1 961 €</b>

Catégories Professionnelles	Echelons	Salaire brut en €
Employé en prothèse dentaire		<b>1 813 €</b>
Auxiliaire en Prothèse Dentaire		<b>1 821 €</b>
Technicien Qualifié en Prothèse Dentaire	TQ1	<b>1 878 €</b>
	TQ2	<b>2 066 €</b>
	TQ3	<b>2 180 €</b>
Prothésiste Dentaire Hautement Qualifié	PHQ1	<b>2 237 €</b>
	PHQ2	<b>2 461 €</b>
Responsable de secteur		<b>2 648 €</b>
Chef de Laboratoire		<b>3 172 €</b>

Primes	
Prime mensuelle Titulaire du CQP « Technicien en laboratoire de prothèse dentaire spécialisé en ODF »	<b>82 €</b>
Prime mensuelle Titulaire du Certificat « Opérateur en CFAO niv I »	<b>82 €</b>
Prime mensuelle Titulaire du Titre « Prothésiste Dentaire Spécialisé en Techniques Numériques »	<b>102 €</b>
Prime mensuelle Titulaire du CPES <i>de spécialisation en PCMIP ou de spécialisation en Céramique &amp; Occlusion</i>	<b>154 €</b>